



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION
RHONE VENTOUX
Chemin de l'Hippodrome
84 200 CARPENTRAS

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES
COMMUNES DU BEAUCET/ST-DIDIER/PERNES-LES-FONTAINES
(ST-PHILIPPE)



**MEMOIRE EN REPONSE AU
COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR
LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT**



SUIVI DU DOCUMENT : 1700572-ER1-ETU-ME-1-031

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
B	A.MARTY	A. MARTY	21/03/2022	Prise en compte remarques SRV
A	A.MARTY	A. MARTY	09/03/2022	Version initiale



SOMMAIRE

A. PREAMBULE	4
B. OBSERVATIONS DU PUBLIC	5
C. OBSERVATIONS DES PPA	7
D. OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	8



A. PREAMBULE

Ce présent document fait suite au procès-verbal de synthèse du 09/03/2022, établi par le commissaire enquêteur, M. William VAN DUC, des observations faites au cours de l'enquête publique relative aux zonages d'assainissement des eaux usées des communes de St Didier et Le Beaucet.

Cette enquête publique s'est déroulée du 31/01/2022 au 04/03/2022 dans les locaux du Syndicat Rhône Ventoux.

Le présent document a pour objectif d'apporter les réponses et précisions aux questions soulevées.

Par souci de clarté et de facilité de lecture, les références aux observations sont reprises en caractère italique et dans la suite de ce mémoire. Les réponses amenées par le pétitionnaire sont retranscrites en caractère classique.

B. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les observations n°1 et 2 du public concernent la demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif des habitations du Chemin du Gros Chêne sur la commune de St Didier, notamment des administrés situés au 601 et 609 chemin du Gros Chêne.

Les écrits de Madame HORTAL interrogent sur trois questions.

a) La question 1 : accéder à l'assainissement collectif

Avis CE : Compte tenu des paramètres retenus (coût de l'extension, aptitude des sols), de la classification UCbB1 de la zone, de l'état de la desserte actuelle et des perspectives de développement, le maintien en zone d'assainissement non collectif a logiquement été retenu. Néanmoins les éléments apportés par Mme HORTAL incitent à s'interroger sur cette zone classée UCbB1 dans le PLU de 2017 de Saint Didier.

b) La question 2 : accès au dossier d'enquête publique

Avis CE : J'ai vérifié, dès le premier jour de l'enquête (le 31/01/2022), du bon accès au dossier sur le site du syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux. Cependant, j'ai constaté que selon la façon dont on interprète la page d'accueil du site, il est possible de ne pas trouver le dossier. En effet il faut dérouler la page d'accueil et non s'orienter dès la page d'accueil aux différents choix offerts.

c) La question 3 : absence de l'habitation sise 609 chemin du gros chêne.

Avis CE : Il faudra corriger cette erreur et rectifier en prenant en compte cette habitation dans le chapitre 5.6.1.1 page 78/79et 80.

✓ **Installation située au 609 Chemin du Gros Chêne**

L'habitation située 609 Chemin du Gros Chêne n'était effectivement pas intégrée dans le listing du SPANC des installations d'ANC. Il s'agit des parcelles OA 1297, 1300 et 1301 représentées ci-dessous.



Figure 1 : Parcelles situées au 609 Chemin du Gros Chêne

Le rapport a été mis à jour afin de tenir compte de l'installation située 609 Chemin du Gros Chêne.

En considérant un branchement supplémentaire à créer, le coût de l'extension à la charge du SRV est mis à jour : 141 000 € soit 23 500 €/abonné.

Tableau 1 : Mise à jour du coût de l'extension Chemin du Gros Chêne

Opération	Montant
Travaux <i>Travaux préparatoires (Installation de chantier, Circulation alternée, pompage de nappe etc.)</i> 1 poste de refoulement 90 ml de réseau en PVC 200 140 ml de réseau en PE 63 6 branchements	117 500 € HT
Frais divers et maîtrise d'œuvre (20 %)	23 500 € HT
TOTAL A FINANCER	141 000 € HT*
Coût par abonné	23 500 € HT

* hors coût de création d'antenne privée sur 70 ml, estimé à 20 000 € HT

Le rapport a ainsi été mis à jour.

✓ **Raccordabilité de l'habitation située au 601 Chemin du Gros Chêne dans la zone UCbB1**

Le règlement du PLU précise que « Dans le secteur UCbB1 : en l'absence de réseau, les eaux usées en provenance de toute occupation et utilisation du sol doivent être traitées par un dispositif autonome d'assainissement en cohérence avec les éléments du SPANC. »

Il est également rappelé que les deux analyses de sols disponibles sur le quartier montrent une très bonne aptitude des sols à l'ANC et des contraintes de réalisation faibles.

Compte tenu du coût de l'extension et de l'aptitude des sols du secteur, il est conseillé le maintien en zone d'assainissement non collectif et nous invitons les résidents concernés par une mise en conformité de se rapprocher du SPANC pour les conseiller dans les travaux nécessaires à la mise en conformité de leur installation. La mise en place de filière d'assainissement non collectif compacte est à envisager compte tenu des contraintes précisées par la personne résidant 601 Chemin du Gros Chêne.

✓ **Conformité de l'installation n° 15803**

Le courrier de Mme HORTAL précise que « le système d'assainissement non collectif numéroté 15803 et considéré conforme ne semble pas l'être puisqu'il ne dispose pas d'un évent ou d'un système de refoulement des mauvaises odeurs. »

Cette problématique d'odeurs peut être due à une insuffisance d'entretien ou de ventilation de l'installation. Toutefois, il ne s'agit pas d'une non-conformité car cela ne constitue pas un risque de pollution de l'environnement en soi et car l'installation a été classée conforme à l'issue de contrôle de réalisation des travaux en 2015 sans réserve particulière concernant la ventilation.

Tableau 2 : Extrait du fichier du SPANC

Abonné				Dernier contrôle réalisé		
Numéro	ville	Ref. cadastrales	Filière	Type	Date	Avis
15803	SAINT DIDIER	0A 913 ; 0A 949 ; 0A 910	Fosse septique + Bacs à graisses + Filtre à sable vertical non drainé	réalisation	22/05/2015	conforme

C. OBSERVATIONS DES PPA

La Mission Régionale d'Autorité environnementale a statué que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement des communes du Beaucet, St Didier et Pernes les fontaines (quartier saint Philippe) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Pas de remarques supplémentaires.

D. OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier constitué pour cette mise à jour du schéma directeur d'assainissement des communes du Beaucet, Saint Didier et Pernes les Fontaines (quartier St Philippe) est complet et précis. Il traduit bien les enjeux et raisons de cette mise à jour du SDA et les objectifs visés.

Néanmoins le dossier complet manque de vulgarisation et la note de synthèse est peut-être un peu trop synthétique.

Aucune observation remettant en cause le dossier n'a été enregistrée durant l'enquête. D'une manière générale, cette enquête publique unique a peu intéressé les habitants (une visite pendant mes permanences et deux observations dématérialisées enregistrées).

En plus des deux observations déposées par des administrées (voir avis C.E ci-dessus), j'attire votre attention sur le dossier de la commune saint Didier et particulièrement sur le quartier Tourasse et son extension à l'assainissement collectif.

Ces travaux ayant été réalisés et pris en charge par le promoteur de ce lotissement, les chapitres 5.6.1.5 et 5.6.1.6 devront être modifiés ainsi que les tableaux suivants :

-Tableau extension réseau page 93

-Synthèse du programme des travaux page 94

-Echéancier du programme des travaux page 96

-Carte programme des travaux page 103

Vous effectuerez également les modifications dans la note de synthèse (page 16).

Une erreur apparaît également dans le dossier de la commune du Beaucet. Au chapitre recensement des installations (ANC), l'année de référence pour l'intitulé du tableau 19 page 60 n'est pas 2017 mais 2020. Cette même erreur se retrouve dans la note de synthèse, page 9 tableau 6.

L'extension de 95 ml (présentée de la page 90 à 92 du dossier d'enquête publique) a déjà été réalisée aux frais de l'aménageur en 2021, elle ne fait donc plus partie des extensions à réaliser.

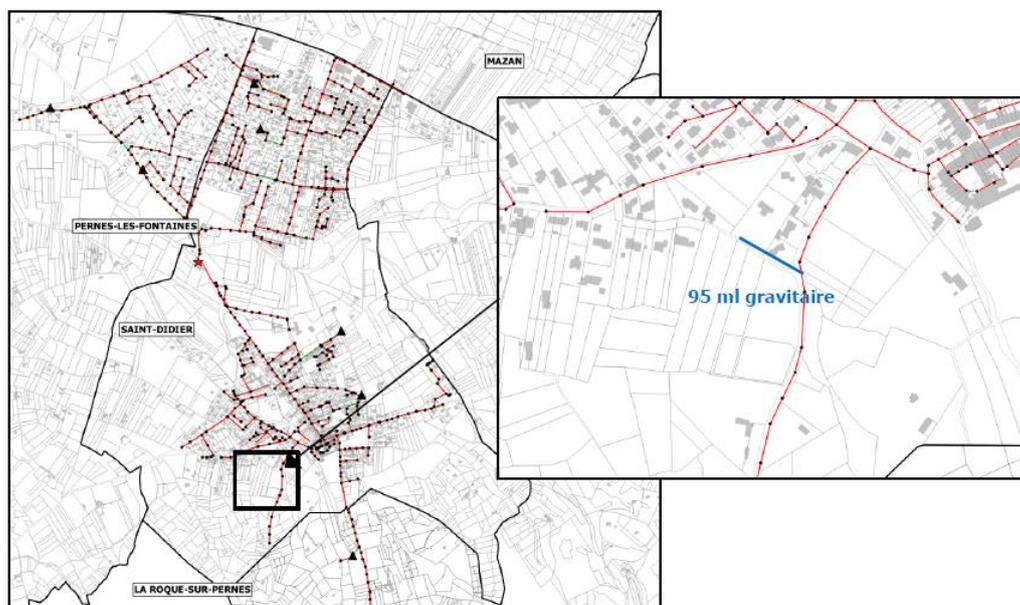


Figure 2 : Extension Quartier Tourasse

Les autres corrections ont été apportées au dossier.